

Editorial : Ancrés dans la résistance

Une nouvelle année, les mêmes menaces à peine voilées sur nos métiers, une pression croissante de l'institution, une violence plus visible et plus rude, un sentiment amer de continuité.

Comment vous souhaiter dans ces conditions des vœux sans qu'ils apparaissent comme un acte de pur principe, presque mécanique, déconnectés d'une réalité faite de douleurs ?

Comment vous dire de garder espoir quand tout tend à nous persuader qu'il n'y aurait plus rien à faire ?

L'actualité nous invite à nous interroger sur ceux qui nous gouvernent tout autant que sur ceux qui nous administrent. La gestion irréfléchie et purement comptable de la tutelle va aggraver nos conditions de travail avec la mise en place de la L.O.L.F.

La prise en compte des situations personnelles, individuelles (charge familiale, état de santé) ne sera plus un élément discriminant. C'est désormais le refrain du mérite qui rythme les décisions.

Comment se mesure ce mérite et de quels outils dispose l'administration pour le quantifier ?

Le rôle des élus du personnel dans ce cadre est fondamental et devient encore plus important mais aussi plus ingrat. Votre confiance renouvelée au SNES lors des élections de décembre dernier nous fait porter une lourde responsabilité. Nous nous engageons à relever le défi en demeurant fidèles à nos principes d'équité et de transparence. Soyez remerciés d'avoir majoritairement choisi le SNES (14 élus sur 16) pour continuer une défense efficace du métier.

Pour autant, notre responsabilité ne vous dispense pas de la vôtre car avec vous nous pouvons être plus forts et plus incisifs face à l'arbitraire. En fait, c'est notre rigueur individuelle qui façonne notre force collective. Ce pouvoir collectif est une arme contre toutes les tentatives de division.

Osons ! Osons nous souhaiter du courage pour affronter les difficultés et de la détermination dans les actions que nous menons ainsi que dans celles à venir.

- Pour lutter encore contre la disparition de plus de 50% des postes mis au concours.
- Pour que la profession continue à s'opposer massivement au projet de glissement vers le corps de direction.
- Pour que nos métiers ne se réduisent pas à des tâches mais pour que nous en soyons toujours les concepteurs.
- Pour que nos statuts soient respectés ainsi que notre dignité d'hommes et de femmes de terrain ancrée dans l'acte d'éducation.

Ensemble, soyons tout aussi ancrés dans la résistance face aux pressions et aux tentatives d'intimidation d'où qu'elles viennent.

Le responsable de catégorie
Thierry MONTANUS

Le secrétaire académique
Yvon JOSEPH-HENRI

Des élus à votre disposition pendant les 3 prochaines années :

Hors classe

1. BOUTANT Edouard – L.P Pointe des Nègres – Fort-de-France
2. NANDOR Antoinise – Clg Louis Delgrès – Saint-Pierre

Classe normale

1. EDMOND Stella Antoinette - LPO Acajou 2 – Le Lamentin
2. MARIE Gilles – LPO Centre Sud – Ducos
3. EDOUARD Marie-France – Clg Terreville – Schoelcher
4. MONTANUS Thierry – LPO Acajou 2 – Le Lamentin
5. BONDRY-BOUANDA Marie-Félix – Clg Castendet – F-de-F
6. RENARD Marie-Pierre – Clg Dillon 1 – F-de-F
7. WILLIAM Corinne – L.P Dillon – F-de-F
8. ROSIER GOLD-DALG Sonia – LPO J. Pernock – Le Lorrain
9. VAILLANT Gaëlle – L.P André Alier – F-de-F
10. BIRBA Marie-Josée – Clg Trenelle – Rivière-Salée
11. JEANNE Marie- Dominique – Clg Asselin de Beauville - Ducos
12. LAPOSTE-ARNOUX Rolande– LGT Nord Atlantique–Ste-Marie

Travail paritaire dans notre académie

Depuis plusieurs semaines vos élus sont présents au sein de groupes de travail sur des questions concernant les carrières mais aussi les mutations.

Nous avons participé ainsi à l'élaboration d'une grille d'accès à la hors classe qui devrait limiter l'arbitraire et permettre une meilleure lisibilité de l'évaluation. Ce ne fut pas toujours facile mais il faut le reconnaître, réalisé dans un bon état d'esprit général. Certes, la perfection n'est pas au rendez-vous mais nous avons consciencieusement œuvré à préserver l'essentiel.

Nous avons aussi vérifié les barèmes pour le mouvement inter au moyen des informations que vous nous aviez fait parvenir. Nous poursuivons notre travail sur le mouvement en préparant avec l'administration la circulaire relative au mouvement intra dont l'inscription débutera en mars prochain.

A chaque fois, notre objectif est d'obtenir les conditions les plus favorables aux collègues dans le respect des règles édictées par le législateur.

Calendrier

- Février : Actualisation de votre dossier dans I-PROF et transmission des pièces justificatives à la DPLC.
- Mars : Résultats du mouvement inter-académique. : entre le 15 et le 23 mars.
- Avril : Saisie des vœux pour le mouvement intra-académique du 30 mars au 13 avril, puis réception et renvoi des formulaires de confirmation. CAPA sur les notations administratives et les éventuelles contestations de note.
- Mai : Groupe de travail de vérification des barèmes de l'intra.
- Juin : CAPA d'affectation du mouvement intra et d'accès à la hors -classe.

BAISSE SCANDALEUSE DU NOMBRE DE POSTES AUX CONCOURS CPE

La baisse du nombre de postes aux concours CPE ne correspond absolument pas aux besoins réels des académies.

Le jeudi 12 janvier les élus à la Capn des CPE étaient reçus au Ministère ; l'ordre du jour était "l'examen de questions relatives à la situation des Conseillers Principaux d'Education".

Le Ministère a souligné que les académies ont fait des demandes décroissantes en nombre de CPE lors du mouvement national : 1073 en 2003, 518 en 2004 et 140 en 2005. Le SNES a dénoncé cette gestion purement comptable et la chute catastrophique du nombre de postes proposés aux concours : 200 à l'externe et 20 à l'interne.

Or, la DEP (Division de l'Evaluation et de la Prospective), **service statistiques du Ministère de l'Education Nationale** dans une note parue en juin 2005, intitulée "Les besoins en personnels d'enseignement, d'éducation et d'orientation dans le second degré public entre 2006 et 2013 " **évalue les besoins annuels moyens à 504 postes de CPE pour les rentrées scolaires de 2006 à 2013**. Sur cette période, les départs sont évalués à 4 900, donc 43 % du corps des CPE. En recrutant 220 CPE en 2006, on est loin du compte !

Le passage du budget au système de la LOLF (Loi Organique appliquée aux lois de finances) en créant le programme Vie de l'élève a fait apparaître que 600 à 1 000 CPE étaient rémunérés sur des crédits enseignants et apparaissent donc maintenant comme "consommés en trop" par les académies. C'est cette "DETTE" que le Ministère veut nous faire supporter par une réduction drastique du recrutement dans notre corps.

Le Ministère lie donc le financement des CPE à un équilibre avec le programme Enseignement Public 2nd degré. Nous avons manifesté un désaccord absolu avec ce raisonnement qui vise à supprimer des crédits à l'un pour les donner à l'autre. L'année prochaine, une centaine d'établissements n'auront plus de CPE. Les missions des CPE seront atteintes dans leur cœur. Cette logique purement comptable s'oppose au métier de CPE irremplaçable pour le suivi des élèves.

Le SNES a rappelé que l'investissement éducatif était profitable à l'ensemble de la Nation : il faut donc que le programme Vie de l'élève soit abondé d'office et que les postes au concours couvrent au moins les prévisions de départ soit environ 500 par an jusque 2013.

Le SNES a vigoureusement demandé l'annulation de cette pseudo dette et le rétablissement en nombre suffisant des postes au concours.

Le secteur national CPE

**Rejoignez-nous
Vous pouvez encore adhérer**

LE SNES PLUS FORT AVEC VOUS !

STAGE ACADEMIQUE

Cher (e) collègue,

Tu es invité(e) à participer au stage académique CPE qui se tiendra le :

Judi 23 mars 2006

Au siège du SNES à cité Bon Air

A partir de 8h précises.

Ordre du jour :

- Actualités de la catégorie
- Mutations à l'inter et à l'intra
- Point sur la hors-classe, les TZR et les Personnels de vie scolaire,
- Questions diverses (demandées par le biais du coupon réponse)

Tu trouveras ci-joint :

- ✓ Un modèle de demande de congé pour formation syndicale à déposer un mois avant la date du stage et donc avant le 22 février 2006.
- ✓ Un bulletin de participation que tu voudras bien retourner au siège académique du Snes à Fort-de-France avant le 15 mars 2006

Même après le 22 février 2006, il sera toujours temps de s'inscrire. Mais tu ne pourras plus bénéficier du congé pour formation syndicale qui est à demander un mois avant la date du stage. Ce sera à négocier avec ton chef d'établissement.

Ce stage est ouvert aux syndiqué(e)s bien-sûr mais aussi aux non syndiqué(e)s, titulaires, stagiaires, MA, contractuels, vacataires.

Pour la catégorie,
Thierry MONTANUS

MODELE DE DEMANDE DE CONGE POUR FORMATION SYNDICALE

(A reproduire manuscrite ment et à déposer ou à envoyer au moins 30 jours avant la date du stage)

NOM

PRENOM

Grade et fonction

Etablissement

A Monsieur le Recteur S/c du chef d'établissement

Monsieur le Recteur,

Conformément aux dispositions de la loi N°84/16 du 11.01.1984(art. 34, alinéa 7), portant statut général des fonctionnaires, j'ai l'honneur de solliciter un congé le.....pour participer à un stage de formation syndicale.

Ce stage se déroulera à..... Il est organisé par le secrétariat académique du SNES sous l'égide de l'IRHSES, organisme agréé, figurant sur la liste des Centres dont les stages ou sessions ouvrent droit aux congés pour la formation syndicale (arrêté publié au JO du 05/02/93).

Je vous prie de croire, Monsieur le Recteur, à l'expression de mon dévouement.

A.....le.....

Signature

Bulletin d'inscription au stage CPE du 23 mars 2006.

A renvoyer au SNES, Cité Bon Air, Bât. B, 97200 Fort-de-France , au plus tard pour le 15 mars 2006.

Nom.....Prénom.....

Etablissement.....Tel.....

Adresse personnelle.....

.....Tel.....e-mail.....

Points que je souhaite aborder.....

Je prendrai mon repas au Foyer des Jeunes Travailleurs :..... OUINON.....

Le repas est pris en charge par le SNES uniquement pour les syndiqués à jour.

Contact : le SNES 05 96 63 63 27 - fax 05 96 71 89 43 thmontanus@acajou2.com